

PROGRAMME DE FORMATION

Travaux à proximité des réseaux — AIPR Opérateur

Préparation et passage du test AIPR — niveau Opérateur

Référence : AIPR.OPE

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Travaux à proximité des réseaux et test AIPR — niveau Opérateur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

La formation s'inscrit dans le cadre de la réforme anti-endommagement, issue de la réglementation dite DT-DICT intégrée au Code de l'environnement (articles R.554-20 et suivants) et précisée par l'arrêté du 15 février 2012 modifié et l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cette réforme vise à prévenir les endommagements des réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques lors des travaux.

Depuis le 1er janvier 2018, la détention d'une AIPR est obligatoire pour tous les acteurs de chantier intervenant à proximité des réseaux : concepteurs, encadrants et opérateurs. Le niveau Opérateur concerne toute personne intervenant physiquement sur les chantiers (conduite d'engins ou travaux urgents).

3. PUBLIC VISÉ

Salariés intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés : conducteurs d'engins, ouvriers VRD, canalisateurs, agents de chantier, agents de maintenance.

4. PRÉREQUIS

- Savoir lire le français.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer son rôle, expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau ;
- Identifier les différents types de réseaux : souterrains, aériens et subaquatiques ;
- Identifier les risques liés aux réseaux sensibles et non sensibles ;
- Mettre en œuvre et adapter les mesures de protection collective et individuelle applicables à la situation ;
- Identifier les affleurants des réseaux, le marquage-piquetage et les dispositifs avertisseurs ;
- Identifier une situation à risque ou non conforme et alerter son responsable ;
- Adapter les moyens et techniques d'exécution aux zones d'incertitude de localisation des réseaux ;
- Maintenir en l'état le marquage-piquetage des réseaux pendant toute la durée du chantier ;

- Appliquer les procédures en cas d'incident ou d'accident, dont la règle des 4A (Arrêter, Alerter, Aménager, Analyser) ;
- Appliquer les règles relatives aux interventions à proximité de câbles électriques, y compris les opérations nécessitant d'entrer en contact avec des câbles souterrains laissés sous tension ou leurs fourreaux ;
- Réussir le test certifiant en vue de l'obtention de l'AIPR — niveau Opérateur.

6. DURÉE

- 7 heures sur 1 jour, en présentiel.

La formation inclut la partie théorique, les études de cas pratiques et le test certifiant en ligne. Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation organisée en présentiel, en inter ou intra-entreprise.
- Inscription à réaliser 15 jours à 1 mois avant la date de session, selon le calendrier en vigueur et les délais de financement.
- Réponse à toute demande sous 48 h, conformément aux conditions générales de vente.
- Groupes de 4 participants minimum et 8 maximum.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : exposés illustrés, échanges et partages d'expériences.
- Méthodes expérientielles : études de cas pratiques, scénarios, tests blancs de préparation au QCM.
- Moyens : diaporamas, vidéos, documentation réglementaire (guide technique DT-DICT), quiz, livret pédagogique remis à chaque stagiaire, matériel connecté pour le test en ligne.
- Pédagogie active et individualisée selon le positionnement et le profil du stagiaire.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la session (échanges, exercices, test blanc).
- Évaluation certificative : QCM en ligne sur la plateforme du Ministère de la Transition Écologique, à réaliser en 1 heure au plus. Réussite à partir de 60 % du total des points, soit 36 points sur 60 (arrêté du 22 décembre 2015).
- Résultat immédiat à l'issue du test. En cas de réussite, délivrance de l'attestation de compétences AIPR — niveau Opérateur, permettant à l'employeur d'établir l'AIPR (formulaire CERFA correspondant).
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 195 € HT par personne.
 - Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.
-

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels selon le lieu de formation. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et ouverture de la session

- Accueil des stagiaires, présentation du formateur et du programme.
- Règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Évaluation de positionnement et recueil des attentes.

Contexte et réglementation

- Contexte et enjeux de la réforme anti-endommagement.
- Principes généraux de la réglementation DT-DICT.
- Obligations des différents acteurs : exploitants, maîtres d'ouvrage, entreprises de travaux.
- Présentation du guichet unique et utilisation de la plateforme en ligne.
- Procédures administratives : DT, DICT, DT-DICT conjointe, ATU.
- Principes généraux de prévention et sanctions applicables.

Mise en œuvre du chantier

- Documents obligatoires à conserver sur le chantier.
- Piquetage, marquage au sol, reconnaissance des réseaux.
- Actions de prévention à réaliser avant et pendant les travaux.
- Présentation du guide technique de sécurisation des chantiers.

Travail à proximité des réseaux

- Identification des types de réseaux : électricité, gaz, eau, télécommunications.
- Méthodes de détection et de repérage ; dispositifs avertisseurs.
- Responsabilités en cas d'anomalie ou de dommage ; règle des 4A.
- Règles de sécurité à appliquer lors des interventions, notamment à proximité des câbles électriques.

Évaluation finale

- Test blanc de préparation.
- QCM officiel en ligne sur matériel connecté ; résultat immédiat.

Clôture de la formation

- Bilan collectif, retour sur les acquis, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'attestation de compétences délivrée par le centre d'examen permet à l'employeur d'établir l'AIPR du salarié. La présentation au test pour un autre niveau (Encadrant, Concepteur) fait l'objet d'une session distincte.

14.1 — Validation

Attestation de compétences AIPR — niveau Opérateur, valable 5 ans au maximum, délivrée après réussite du QCM certifiant. Hors RNCP (pas de CCP).

14.2 — Équivalence

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2015, l'attestation « Encadrant » et l'attestation « Concepteur » valent attestation « Opérateur ». L'attestation « Opérateur » ne vaut pas pour les niveaux supérieurs.

14.3 — Passerelle

Aucune : le passage à un niveau supérieur (Encadrant ou Concepteur) nécessite la réussite du QCM correspondant.

14.4 — Suite de parcours

AIPR Encadrant ou Concepteur selon l'évolution des fonctions, habilitation électrique BF-HF (travaux à proximité des réseaux électriques enterrés), signalisation temporaire de chantier, CACES® R.482.